

Les fréquentes réformes législatives et la complexité du droit fiscal favorisent l'incertitude, le contribuable ne sachant pas toujours quel est le régime fiscal qui lui sera applicable. Dans un tel contexte, qui peut apparaître à la fois déroutant et préjudiciable aux investissements économiques ou patrimoniaux, il est urgent de rappeler l'existence des garanties accordées au contribuable.

Le principe de sécurité juridique, par son contenu riche de sens, constitue en soi un corpus de garanties pour le contribuable. Il pose de la sorte un cadre dans lequel agissent les différents acteurs du droit fiscal : législateur, Administration, professionnels et contribuables.

L'objet de cette Journée d'études est de préciser le sens et la portée du principe de sécurité juridique en droit fiscal, dans une démarche qui se veut à la fois scientifique et pratique. Les intervenants sont pour cette raison des universitaires et des professionnels du droit fiscal. La Journée d'études doit ainsi contribuer à établir une passerelle entre l'Université et le secteur professionnel.

La Journée d'études est articulée en trois parties, correspondant chacune aux différents stades d'application du principe de sécurité juridique : l'origine du principe et son respect par les lois, le principe constitutif d'une garantie du contribuable devant l'Administration, le principe mis en œuvre par le juge de l'impôt.

La journée d'études est organisée par le Centre de droit et de politique comparés J.-C. Escarras, UMR-CNRS 7318 et par la Faculté de droit, Université de Toulon

Avec le soutien de



BANQUE POPULAIRE  
CÔTE D'AZUR  
BANQUE & ASSURANCE



## LA SÉCURITÉ JURIDIQUE ET LE CONTRIBUABLE

### Journée d'études de droit fiscal

Vendredi 25 octobre 2013  
Université de Toulon, Faculté de droit,  
Amphithéâtre 100

ENTRÉE LIBRE

Organisée sous la responsabilité scientifique de  
Sylvie SCHMITT et Alain BOYER,  
Maîtres de conférences à l'Université de Toulon

Renseignements et inscriptions  
Mél. [cornec@univ-tln.fr](mailto:cornec@univ-tln.fr) • Tél. : 04 94 46 75 26



**8h30** Accueil (Café)

**9h** Allocution d'ouverture par Madame **Valérie GOMEZ-BASSAC**, Vice-Doyen de la Faculté de droit, Université de Toulon

**Première séance**

Présidence : **Odile BERTHIER**, Professeur de droit public, Université de Toulon

**9h30** **Le principe de sécurité juridique en droit fiscal**

**Caroline REGAD-ALBERTIN**, Maître de conférences d'histoire du droit, Université de Toulon

*Sécurité juridique et contribuable : un problème constant et paradoxal (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles).*

**Alexis LE QUINIO**, Maître de conférences de droit public, Université de Toulon

*Sécurité juridique et droit fiscal : un regard constitutionnaliste*

**Patrick JACQ**, ancien Président de chambre de la Cour administrative d'appel de Bordeaux, ancien professeur associé de la Faculté de droit de Nice

*Les garanties de non-rétroactivité de la loi fiscale*

**10h30** Pause

**10h45** Reprise

**Brice ALBERTIN**, Titulaire de l'examen professionnel des huissiers de justice

*La sécurité juridique, le contribuable et les voies d'exécution*

**François GRILLO**, Directeur du Centre de gestion privée Banque Populaire Côte d'Azur, Toulon

*Réalités du métier de conseiller en gestion privée quant à l'évolution constante de la fiscalité*

**11h30** Débat

**12h** Déjeuner

**Deuxième et troisième séances**

Présidence : **Lionel RABAIN**, Directeur du pôle fiscal de la DDFIP du Var

**13h30** **Le principe de sécurité juridique et l'Administration fiscale**

**Ondine BREUIL**, Inspectrice principale des Finances Publiques  
*La sécurité juridique : un élément nécessaire pour l'acceptabilité des contrôles fiscaux*

**Olivier NEGRIN**, Doyen honoraire, Professeur de droit public, Aix-Marseille Université

*Les garanties du contribuable dans la production de la doctrine administrative*

**Patrick GEORGES**, Avocat, Toulon

*La coopération fiscale entre l'entreprise et le contrôleur*

**14h30** Débat

**15h** Pause

**15h15** **Le principe de sécurité juridique et le contentieux fiscal**

**Vincent DUSSART**, Professeur de droit public, Université Toulouse I Capitole, Directeur du Centre européen de recherches fiscales et financières

*Les garanties du contribuable dans la procédure contentieuse*

**Christian LOUIT**, Président honoraire d'Aix-Marseille Université, Professeur de droit public, Avocat, Aix-en-Provence

*Les référés en droit fiscal*

**Cécile MARILLER**, Juge administratif, Tribunal administratif, Toulon

*Le juge de l'impôt, défenseur de la sécurité juridique ?*

**16h15** Débat

**17h** Fin